

Mouvement Rentrée 2023 - Enseignants du 1er degré privé Fiche de candidature – Priorités A1 à B3

Conformément aux règles d'encadrement pour le traitement des données personnelles – Règlement Général sur la Protection des Données (cf Circulaire paragraphe VII)

Les demandes parvenues après le délai de rigueur ne seront pas prises en considération.

L'enseignant qui est candidat remet cette fiche dûment complétée à son **chef d'établissement actuel pour visa**. Puis, il duplique cette fiche en **autant de fois que nécessaire**. **Pour le 28 mars 2023, délai de rigueur, il transmet :**

- un exemplaire à la **D.S.D.E.N. - D1D - Services des Moyens 1er Degré (SM1D)** (sm1d49@ac-nantes.fr)
- un exemplaire au **Président de la Commission Diocésaine de l'Emploi - Pôle RH – DDEC 49** (f.goigoux@ec49.fr)
- un exemplaire au **chef d'établissement d'accueil concerné par la candidature**.

Le chef d'établissement d'accueil concerné par la candidature accusera réception de cette fiche et en adressera une copie au candidat.

Identité :

Nom d'usage		Nom de naissance	
Prénom		Date de naissance	
Adresse personnelle			
Code postal		Commune	
NUMEN		Téléphone	
Mail professionnel	@ac-nantes.fr		

Situation administrative actuelle :

Ancienneté :Année(s).....Mois.....Jours (Vous devez impérativement joindre à votre dossier l' Ancienneté Générale de Service (AGS) obtenue à partir de votre I-Professionnel.)		
<input type="checkbox"/> Professeur des écoles <input type="checkbox"/> Instituteur		
<input type="checkbox"/> Temps complet <input type="checkbox"/> Temps partiel sur autorisation.....% <input type="checkbox"/> Temps partiel de droit.....%		
Ecole (nom et commune)	Quotité horaire*	Je souhaite garder cette quotité : OUI ou NON , pour les enseignants qui exercent dans plusieurs écoles, en 2022-2023.
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

*Quotité horaire : 2h25 – 6h75 – 9h – 13h50 – 20h25 – 27h

Si vous n'êtes pas en poste, précisez votre situation :

Motif de votre candidature : Cf. circulaires DDEC mouvement et DSDEN procédure de nomination des maîtres) :

- Priorité 1 : service réduit ou supprimé A1 A2 A2B3 A3 A4
 Priorité 2 : mutation diocésaine B1 B2 B3

Quotité horaire souhaitée pour la rentrée 2023 :

- TC (27h) ¾ tps (20h25) ½ tps (13h50) 9h ¼ tps (6h75) 2h25

Composition du poste souhaité pour la rentrée 2023 (possibilité de cocher plusieurs cases selon les cas) :

<input type="checkbox"/> Poste composé d'un seul service	<input type="checkbox"/> Poste composé d'une association de plusieurs services	<input type="checkbox"/> Complément du poste actuel
Commentaires :		

Vœux : indiquez la référence du poste souhaité (voir liste des postes publiée)

Formulation de 3 vœux écoles précis (L'ordre des vœux ne détermine pas de priorité.)			
N° du poste	Ecole sollicitée (nom et commune)	Code RNE Ecole	Quotité

Formulation de 3 vœux élargis déterminés par un secteur géographique	
Commune :	Commune nouvelle :
Bassin : <input type="checkbox"/> Angers <input type="checkbox"/> Cholet <input type="checkbox"/> Saumur <input type="checkbox"/> Segré	

Après lecture de la circulaire relative à la procédure de nomination des maîtres du 1^{er} degré privé, j'ai bien noté que mon affectation sur un de mes vœux école ne pourra donner lieu à un refus non légitimé.

Date et signature du candidat	Date et visa du chef d'établissement d'origine	Date et signature (Accusé de réception) du chef d'établissement d'accueil

Après proposition de la Commission Diocésaine de l'Emploi, le **chef d'établissement d'accueil** transmettra cette **fiche** ainsi que son **avis motivé** à la **D.S.D.E.N.** Cet avis pourra être communiqué à l'intéressé(e) à sa demande.

Date et signature du chef d'établissement d'accueil	
Après CDE du 10 mai 2023, pour le 26 mai 2023	Après CDE du 21 juin 2023, pour le 28 juin 2023